

## Demande de révision du document de projet (PRODOC) du Fonds de l'Initiative Elsie<sup>1</sup>

Pour toute **demande de révision de budget** et/ou **d'extension sans frais**<sup>2</sup>, veuillez remplir cette **demande de révision de PRODOC du Fonds** accompagnée des annexes suivantes, et envoyer votre demande signée au Secrétariat du Fonds :

- **Annexe A** - Plan de travail actualisé
- **Annexe B** - Budget actualisé, le cas échéant

<b>Informations sur le projet :</b>			
<b>T/PCC et nom de l'institution de sécurité :</b>			
<b>Titre du projet :</b>	Projet d'intégration du genre et d'autonomisation des femmes dans le secteur de la défense et dans les opérations de maintien de la paix (PIGAF-OMP)		
<b>Description du projet :</b>	<p>Afin de réduire les disparités liées à la représentativité des femmes tant sur le plan numérique que sur le plan de la prise de décision et à encourager leur déploiement dans les opérations de maintien de la paix, le ministère des armées a initié le projet d'intégration du genre et de l'atomisation des femmes dans le secteur de la défense et dans les opérations de maintien de la paix (PIGAF-OMP). Le PIGAF-OMP comprend les cinq (05) composantes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evaluation des obstacles ;</li> <li>2. Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel ;</li> <li>3. Infrastructures et équipements ;</li> <li>4. Communication, sensibilisation, plaidoyer et formation</li> <li>5. Gestion du projet</li> </ol>		
<b>Localisation du projet :</b>	Ministère de la défense nationale		
<b>Date de début initiale :</b>	Septembre 2021	<b>Date du transfert de fonds :</b>	
<b>Date de fin initiale :</b>	30 septembre 2023	<b>Nouvelle date de fin :</b>	<b>30 juin 2026</b>
<b>Date de fin actuelle :</b>	31 mars 2025		
<b>Coût initial du projet (en dollars US) :</b>	999 998,19 US\$	<b>Recherche de fonds supplémentaires :</b>	0 US\$
		<b>Coût total du projet modifié :</b>	999 998,19 US\$

<sup>2</sup> Pour les demandes de révision de projet, le bénéficiaire du Fonds doit soumettre un PRODOC actualisé et ses annexes.

<b>Nature de la modification - cochez la ou les case(s) qui s'applique(nt)</b>
<input type="checkbox"/> Révision du budget : i) augmentation du budget ; ii) variation entre les catégories budgétaires ; iii) modification du budget total ou d'un résultat.
<input checked="" type="checkbox"/> Extension de projet sans frais

<b>BÉNÉFICIAIRE T/PCC DU FONDS</b> Lorsque le bénéficiaire du Fonds est un T/PCC, la signature des entités suivantes est requise :	<b>BÉNÉFICIAIRE DU FONDS – ORGANISATION DES NATIONS UNIES PARTICIPANTES</b> Lorsque le bénéficiaire du Fonds est une organisation participante, la signature des entités suivantes est requise :
<b>Nom de l'entité gouvernementale de coordination<sup>3</sup> :</b> Ministère des Finances et du budget	<b>Nom de l'entité des Nations Unies<sup>4</sup> :</b>
Nom du signataire : [REDACTED] Poste : [REDACTED] Signature : [REDACTED] Date : 16 F Numéro de téléphone : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]	Nom du signataire : Poste : Signature : Date : Numéro de téléphone : Courriel :
<b>Nom de l'entité nationale (EN)<sup>5</sup> :</b> Ministère de la Défense Nationale	<b>Numéro du projet Quantum (ONU-Femmes) :</b>
Nom du signataire : [REDACTED] Poste : [REDACTED] Signature : [REDACTED] Date : 17 FEV 20 Numéro de téléphone : [REDACTED] Courriel : [REDACTED]	
<b>Numéro du projet (de la page du <a href="#">MPTFC</a>)</b> 00128648	<b>Numéro du projet (de la page du <a href="#">MPTFO</a>)</b>

<sup>3</sup> Il doit s'agir de l'entité signataire du protocole d'accord (MoA)

<sup>4</sup> À faire signer par le ou la Responsable/Représentant-e du Bureau de pays de l'organisation de l'ONU participante.

<sup>5</sup> Chef-fe d'état-major des armées/Ministre de la défense ou Chef-fe de la police/Ministre de l'intérieur

## Justification :

En vue de renforcer les capacités des ressources humaines des Forces Armées Togolaises surtout celles du personnel féminin, il est initié le projets PIGAF- OMP en 2021. Cependant, pour des raisons de contraintes opérationnelles, les Forces Armées Togolaises (FAT) et le Ministère de l'Economie et des Finances ont demandé d'arrêter les activités du projet PIGAF- OMP à partir du 31 décembre 2023 (voir lettre numéro 4619/MEF/ SG/DGTCP/DDPF/DPF) datant du 18 décembre 2023). La date de fin du projet est actuellement le 31 mars 2025 dans le bureau MPTF, l'agent administratif du fonds Elsie.

La visite du Secrétariat Elsie au Togo en juin 2025 a permis d'évaluer la finalisation des deux dortoirs de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers de Témédja et du Centre National d'Instruction de Kara et d'apprécier les besoins en logement pour le personnel féminin au Centre National d'Instruction de Kara (CNI). En effet, avec l'appui du fond Elsie, le CNI s'est doté d'un dortoir de 30 places pour le personnel féminin stagiaire et cadre dans ce centre. Or le centre national d'instruction peut accueillir jusqu'à 200 voire 300 personnel féminin en un seul stage car c'est l'école de formation militaire la plus importante pour les FAT. Or les anciens dortoirs sont actuellement dans un état de délabrement total. (Voir annexe B).

Au vu des nécessités des services des FAT et des fonds restants d'un montant de **quatre-vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent sept (84 681 807) Francs CFA**, il serait important de procéder à la réhabilitation des anciens dortoirs dédié au personnel féminin au centre national d'instruction de Kara et de procéder à un audit financier final du projet, conformément à la procédure du fond Elsie.

Un état des lieux des anciens dortoirs du CNI montre que les travaux suivants sont nécessaires pour la réhabilitation du bâtiment dédié au personnel féminin (**confère annexe B**) : devis réhabilitations des anciens dortoirs du CNI).

### 1. Travaux structurels et de sécurité

- Réfection ou consolidation de la charpente et des murs porteurs.
- Remplacement de la toiture pour éviter les infiltrations.
- Remplacement des portes et fenêtres avec verrous sécurisés.

### 2. Amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité

- Réhabilitation de blocs sanitaires séparés (douches, WC).

- Le bâtiment dispose de deux bloc sanitaire composé de 13 W.C et 17 salles de bain Rénovation du système de plomberie (canalisations, robinets, évacuations).
- Mise en place d'un système de ventilation et d'aération adéquat. Confère devis

### **3. Travaux électriques et d'éclairage**

- Remise aux normes de l'installation électrique : Il s'agit de la reprise du câblage du bâtiment, des réglettes des modules et interrupteur : (Confère devis de réhabilitation )

### **4. Amélioration du confort devis)**

- Démolition de 198 m<sup>2</sup> de mur.
- Remplacement du revêtement de sol : carrelage au sol de 372 m<sup>2</sup> dans les douches sur 345,2 m<sup>2</sup> (Confère devis).

Travaux de peinture intérieure et extérieure : Peinture sur les mur verticaux intérieur 1254, 29 m<sup>2</sup> (Confère devis)

Les détails et les montant de cette réhabilitation sont dans le devis en annexe. A l'issue de cette réhabilitation des dortoirs du bloc D, ces dortoirs auront une capacité d'accueil de 82 personnel féminin. Il est prévu 6 dortoirs de capacité de 82 lits, soit 41 lits superposés 13 WC (soit 1 WC pour 06 à 7 femmes), 2 salles de bain avec 17 douches (soit 1 douche pour 04 à 05 femmes).

Les FAT s'engagent à utiliser ce bloc de dortoirs uniquement pour le personnel féminin.  
**Les lits ne font pas partie du projet.**

#### **Contrôle qualité, livraison et durabilité**

La réhabilitation des dortoirs sera réalisée selon des standards techniques de sécurité.

La Direction de Génie et des infrastructures de défense assurera le contrôle technique et en même la supervisons des travaux garantissant la conformité des ouvrage (structures, électricité, plomberie sécurité incendie, ventilation.)

Le service Casernement prendra en charge la livraison des bâtiments rénovés, le suivi des réparations mineurs et des petits travaux d'entretien post réhabilitation.

Ainsi, Les FAT demandent les deux requêtes suivantes :

- une extension sans frais jusqu'au **30 juin 2026**
- Une réallocation du budget restant soit une somme de quatre-vingt-quatre **millions six cent quatre-vingt-un huit cent sept (84 681 807) francs CFA** pour :

- la réalisation des travaux de réhabilitation partielle d'un ancien dortoir (bloc D) dédié au personnel féminin des FAT pour un montant de **trente-neuf millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-deux (39 777 362) Francs CFA** ;
- une réallocation d'une somme de **quarante -quatre millions neuf cent quatre mille quatre cent quarante-(44 904 445) francs CFA** du budget restant pour permettre de solder le montant supplémentaire des contrats signés par rapport au montant prévisionnel pour les travaux de construction des deux dortoirs comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Constructions	Montants dépensés	Montants approuvés par Fonds Elsie	Différence demandée
Bâtiment de Temedja	88078129	70500000	17578129
Frais additionnels Temedja (approuvé par Fonds Elsie)	8143017	8143017	0
Contrôle Temedja	4403906	0	4403906
Bâtiment de Kara (Joliette)	62906676	70500000	-7593324
Frais additionnels pour couvrir toiture de Kara	1770000	1770000	0
Frais additionnels Kara (COMOD)	54827805	28760757	26067048
Contrôle Kara	4448686	0	4448686
<b>Total (FCFA)</b>	<b>224578219</b>	<b>179673774</b>	<b>44904445</b>

En effet, le Fonds de l'Initiative Elsie avait approuvé un montant de 179 673 774 FCFA pour les deux constructions de Kara et Temedja, or les FAT ont dû effectuer les dépenses suivantes pour les deux constructions :

- Bâtiment de Témédja :
  - 88 078 129 FCFA d'après le contrat 00429/2022/ED-CR/MINARM-PIGAF-OMP/T/ELSIE avec l'entreprise COMOD
  - 8 143 017 Frais additionnels Témédja (approuvé par Fonds Elsie)
- Bâtiment de Kara :
  - 62 906 676 FCFA du contrat 00428/2022/ED-CR/MINARM-PIGAF-OMP avec l'entreprise JOLIETTE – dont le contrat a été résilié d'après le rapport de réalisation des travaux d'avril 2024 envoyé au Fonds de l'Initiative Elsie
  - 54 827 805 FCFA d'après le contrat 00286/2025/ED/MINARM-PIGAF-OMP/T/ELSIE avec l'entreprise COMOD pour la finalisation des travaux, approuvé par le Fonds de l'Initiative Elsie 17 700 0000 Frais additionnels pour couvrir toiture de Kara
  - Dépenses additionnelles pour le contrôleur des travaux :
    - Archilux : 4 448 686 FCFA d'après le contrat 056/2022/DC/MINARM/PI/PIGAF-OMP/ELSIE avec l'entreprise Archilux SARL

- EVP : 4 403 906 FCFA d'après le contrat 057/2022/DC/MINARM/PI/PIGAF-OMP/ELSIE

Total pour les deux constructions : 224 578 219 FCFA

Total approuvé par Fonds Elsie : 179 673 774 FCFA d'après le budget approuvé

Différence : 44 904 445 FCFA

Ainsi, les FAT demandent aux Fonds de l'Initiative Elsie de couvrir la différence, soit un montant de quarante-quatre millions neuf cent quatre mille quatre cent quarante-cinq **(44 904 445FCFA) francs CFA.**

Je vous prie de trouver ci-joint les contrats ainsi que les factures y sont afférentes.

Concernant les travaux de réhabilitation, les FAT s'engagent à assurer la qualité, la conformité et la traçabilité des travaux, et à fournir à l'Elsie toutes les pièces justificatives requises, conformément aux clauses ci-après.

- Fournir des photos avant-pendant-après depuis des angles fixes, horodatées et géolocalisées ; courtes vidéos pour les étapes critiques de la construction.
- Fournir un rapport mensuel d'étape : présenter l'avancement (%) par lot/ouvrage, les écarts vs. Planning, les risques et mesures correctives.
- Justificatifs techniques et financiers : joindre factures et bons de livraison, certificats de conformité et/ou rapports d'essais (béton, acier, bois traité, etc.), PV d'implantation et de contrôles d'étapes, PV de réception provisoire et définitive.
- Garantir que tous les documents remis sont datés, signés et tamponnés par un ingénieur/architecte agréé et inscrit au Togo et partagés avec le Fonds Elsie
- Gestion des risques et garanties :
- Main-d'œuvre et sécurité :
  - Conditionner l'attribution à l'expérience sur projets similaires ; exiger les CV des chefs de chantier.
  - Imposer un plan de sécurité de site ; preuves du port des EPI ; pénalités en cas de non-conformité.
- Techniques et construction :
  - Démolitions : enregistrements photo/vidéo datés avant/après.
  - Interface ancien/nouveau : fournir plans + note méthodologique sur les raccordements

- Qualité des matériaux : exiger certificats/rapports d'essais
- Financier et contractuel :
  - Toute modification doit être pré-approuvée par le Fonds Elsie
  - Traitement TVA clarifié dans le contrat ; quittances officielles de TVA jointes aux factures.
  - Paiements au jalon conditionnés à la remise complète des preuves (rapports, PV, photos, factures).
  - Retenue de garantie jusqu'à la réception définitive.
- Durabilité :
  - Court terme : coordination avec les services eau/électricité ; autorisations documentées.
  - Long terme : établir un plan de maintenance avec budget dédié (nettoyage, réparations, maintenance préventive) pour assurer la pérennité et la sécurité des installations.
- Réception :
  - Mettre en place des réceptions d'étapes, puis réception provisoire et réception définitive, assorties d'une période de garantie d'au moins 6 mois
  - Engagement de Fin d'Exécution : Un engagement à achever le projet de construction à la date limite convenue (30 juin 2026).
  - Inspection et Approbation Finales : Engagement à une inspection finale et une inauguration officielle des dortoirs avec la présence des Nations Unies au Togo au 2eme trimestre 2026 pour s'assurer de la finalisation et opérationnalisation des bâtiments.

**Annexe A - Plan de travail actualisé :**

**Annexe B : Budget actualisé**

**- à remplir uniquement en cas de demande de fonds supplémentaires ou de modification du budget**